



COMPTE RENDU

Comité Social d'Administration de Réseau (CSA R) Direction Générale de l'Armement (DGA)

9 mai 2023

Le Directeur Général adjoint a présidé ce premier Comité Social d'Administration de Réseau de la DGA (CSA R DGA). Il était assisté par la DRH DGA. Était présente l'équipe du dialogue social de la DGA.

Vos représentants UNSA Défense élus au CSA-R DGA : Patrick ROUVIER, Stéphane SIMON, Éric MAURICE, Stéphanie PIVOTEAU, Julien LOUCHE, Corinne BIDOT

INTRODUCTION PAR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Le Directeur Général adjoint fait part de l'absence du Délégué Général de l'Armement, retenu au plus haut lieu de l'État, pour présider cette instance.

Il s'agit d'un CSA R dit « d'installation » pour la mise en place de la nouvelle instance du Comité Social d'Administration (CSA) du réseau DGA. Pour l'UNSA Défense, une continuité avec les travaux menés par le CTR DGA est nécessaire afin d'assurer un dialogue social constructif. Il n'est pas question de renier le travail réalisé lors de la mandature précédente.

Le Directeur Général adjoint répond aux déclarations liminaires des organisations syndicales. Concernant le projet « **impulsion DGA** », il confirme le maintien d'un point mensuel avec les représentants du personnel. Il annonce le glissement du calendrier prévu initialement, début 2024 sera plus réaliste plutôt que septembre 2023 pour la mise en œuvre. Plusieurs groupes de travail (élaboration des textes, casernement...) sont en cours dans la phase du « *as if* » (comme si), phase de construction. La nouvelle organisation n'est pas figée, des adaptations restent possibles. Pour l'UNSA Défense, un dialogue social au sein de chaque direction est indispensable afin d'assurer l'accompagnement des agents et leur permettre de disposer d'une visibilité sur leur avenir professionnel à la DGA. Le projet « **impulsion DGA** » implique un travail avec l'État-major des Armées (EMA) et les industriels. La nouvelle directrice des ressources humaines de la DGA souhaite la mise en place d'un **agenda social**. Les priorités 2023 sont la mise en œuvre d'« **impulsion DGA** » et le statut ICT/TCT pour l'intégration de la nouvelle convention de la métallurgie. **La politique salariale** est suspendue aux négociations prévues avant l'été à la fonction publique, à ce jour aucune visibilité. La DRH DGA confirme que la DGA participe et contribue aux propositions. **L'UNSA Défense rappelle ses revendications :** l'augmentation du point d'indice à hauteur de 10% pour maintenir le pouvoir d'achat des agents ainsi qu'une révision des grilles suite à l'augmentation du SMIC qui ne permettent plus une augmentation de salaire dans les premiers échelons des catégories C et B. L'UNSA Défense condamne par ailleurs les règles obsolètes de l'abattement de zone pour les ouvriers de l'État et leurs conséquences injustes sur les agents. La DGA et le MINARM gagnent du temps sur le sujet prétextant « des discussions en cours au niveau fonction publique ». Pour l'UNSA Défense, une chimère qui dure depuis 2005. Ce discours n'est plus audible ! La discrimination géographique est avérée.

L'UNSA Défense a également rappelé l'incohérence dans la mise en place de l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs (IMOMA), l'enveloppe allouée pour cette indemnité ne permet pas de servir tous les agents ayants droit. La DRH DGA a confirmé une meilleure visibilité en fin de semaine 19, en effet toutes les réponses juridiques et budgétaires ont été apportées. **Affaire à suivre pour l'UNSA Défense.**

Suites des CTR DGA de 2022

1.1/ Approbation des procès-verbaux (PV) des 9 et 25 novembre 2022 : Approbation des PV de réunions des CTR DGA du 9 novembre et du 25 novembre 2022.

1.2/ Examen des suites données aux délibérations et actions en cours

- Sur le site de la gironde de DGA EM, une action en justice auprès du tribunal administration de Bordeaux est en cours concernant des dysfonctionnements de l'aération et de la ventilation d'un bâtiment. Dans l'attente de la décision du TA, des travaux sont d'ores et déjà prévus pour le remplacement des centrales de traitement d'air. DGA EM a demandé au SID une réalisation pour l'été 2023.

- **ISZE** (Indemnité de sujétion spécifique liée aux activités d'expertises et d'essais) : le dossier a été transmis à la DRH-MD le 23/02/2023, il est en cours d'examen à ce jour aucune question de fond n'est redescendue. Dossier à suivre.

Projet de règlement intérieur (RI) CSA/FS pour la nouvelle mandature

Passage obligé lors de la création de nouvelles instances, la rédaction d'un règlement intérieur (RI) décrit les modalités de fonctionnement. Celui du CSA R DGA s'appuie sur un modèle de RI de CSA de réseau proposé par la DRH MD. Le RI doit recevoir les remarques des formations spécialisées rattachées au CSA R DGA. Ce recueil n'étant pas finalisé, une réunion dédiée se tiendra le 31 mai. **L'UNSA Défense reste attachée aux acquis des mandats précédents, vos représentants seront attentifs pour ne pas subir une détérioration du dialogue social.**

Formations spécialisées rattachées au CSAR DGA : point de situation

Formation spécialisée de réseau de la DGA : La création d'une formation spécialisée (FS) en matière de **santé, de sécurité et de conditions de travail**, rattachée au CSA, est obligatoire lorsque les effectifs sont supérieurs à 200 agents. **La FS de réseau** (FS R DGA) est consultée sur les projets de textes relatifs à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes. La FS R DGA est présidée par le Délégué Général pour l'Armement ou son représentant.

Formations spécialisées risque métier : Dans le périmètre du CSA R DGA, **6 formations spécialisées** en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ont été instituées puisque des risques professionnels particuliers le justifient. Ces FS, dénommées **formations spécialisées << risque métier >> (FSR)** sont listées dans l'arrêté ministériel du 13 mai 2022 :

FSR 36 : Service de la qualité - **FSR 37** : DGA EM, portion centrale de Biscarrosse, antennes d'Hourtin, de Quimper et du Monge - **FSR 38** : DGA EM, antenne de Saint Médard-en-Jalles - **FSR 39** : DGA IP (antenne de Cherbourg), SDSM (antenne de Cherbourg), UM Coelacanthé (antenne de Cherbourg) - **FSR 40** : DGA EV, portion centrale d'Istres, antennes d'Istres (CCER), d'Aix-en-Provence (CCER), Brest (CCER) et Toulouse - **FSR 41** : DGA EV antennes de Cazaux, Mont-de-Marsan (CCER), Bordeaux (CCER) et Cazaux (CCER). **L'UNSA Défense regrette la décision de la DGA d'avoir fait le choix de ne pas inscrire les entités verticalisées sur le périmètre des FSR sur lequel les agents exercent. Ces derniers seront traités, en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, au sein de la FS d'emprise sur laquelle ils sont hébergés (exemple : agent S2A sur le site de DGA EV Cazaux considéré au sein de la FS d'emprise de la Base aérienne 120 de Cazaux).**

Programme des travaux du CSAR DGA

Une multilatérale pour la programmation des travaux du CSA R DGA s'est réunie le 28 février 2023. **Les représentants UNSA Défense se félicitent de la prise en compte, dans le programme des travaux, de l'ensemble des sujets qu'ils ont portés.**

GT adossés au CSA R DGA (vote)

Le groupe de travail de la direction de l'ingénierie et de l'expertise GT DIE (ex GT DT suite à « impulsion DGA ») est reconduit pour la durée du mandat. **L'UNSA Défense vote POUR.**

GT Projet de note relative aux modalités de fonctionnement des GT adossés au CSAR DGA

Afin d'établir les règles de fonctionnement des GT adossés au CSA R DGA un projet de note est soumis au vote. **L'UNSA Défense vote POUR.**

Transposition aux ICT/TCT de la convention collective nationale de la métallurgie : point de situation

Lors des débats sur la transposition, estimant que les travaux n'avançaient pas à un rythme suffisant, faisant courir un risque calendaire vis-à-vis de l'échéance fatidique du 1er janvier 2024, l'ensemble des organisations syndicales ont demandé une suspension de séance. A la reprise de la séance, les organisations syndicales ont souhaité mettre un terme à la présentation et ont exigé :

- La communication dès le 10 mai des documents préparatoires au **GT du 16 mai**,
- Une présentation au prochain CSA R DGA des éléments relatifs à la construction du nouveau référentiel d'emploi concernant l'ensemble des agents de la DGA,
- La présentation d'une étude d'impact en cas d'échec de la transposition au 1^{er} janvier 2024 et l'étude d'un plan B.

L'UNSA Défense a souhaité connaître le montant total de l'allocation budgétaire qui vient d'être attribuée en interministériel pour la valorisation des ICT. Le Directeur Général adjoint a confirmé l'attribution d'un budget 7,75 M€ (comprenant 34% de charges patronales), ce qui a permis de sanctuariser une APS à 75€ brut (ICT) et 53€ brut + 30€ brut (TCT). Suite à la récente publication de l'actualisation 2023 des planchers (+4.7%), la DGA a déterminé que le coût de la revalorisation des agents au plancher représentait 700.000€. Ce qui laisse une part de l'enveloppe pour des revalorisations exceptionnelles (volumétrie entre 250 et 280 agents), ainsi que pour procéder à un certain nombre de

changements de positions. La moitié des propositions de revalorisation doivent concerner les métiers mis en tension. La DRH souhaite aller vite dans ces travaux, visant la fin mai, avec un objectif de mise en paye en novembre.

L'UNSA Défense a souhaité alerter sur la dynamique de démissions qui semble suivre une courbe ascendante. **L'UNSA Défense** demande plus de détails dans la communication des motifs concernant les démissions (les agents qui renoncent après la période d'essai, les agents que l'on ne garde pas dans cette même période)

La DGA répond qu'effectivement, le phénomène constaté en 2022 se poursuit.

CONCLUSION

Un CSA R DGA d'« installation » et une équipe dirigeante de la DGA également en cours d'installation en matière de dialogue social. Nombre de questions posées reste sur des réponses évasives. En matière de politique salariale, nous avons systématiquement droit au « ce n'est pas moi, c'est l'autre ». La DGA se réfugie derrière le rendez-vous salarial, gageons que les revendications des personnels de la DGA, tous statuts confondus, sont portées au niveau ad hoc ! La mise en place d'un agenda social à la DGA semble être une avancée majeure en matière de dialogue social, encore faudra-t-il que celui-ci s'inscrive dans l'agenda social du MINARM afin d'en tirer un meilleur profit pour les personnels.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus au CSA-R DGA

Patrick ROUVIER
patrick-christian.rouvier@intradef.gouv.fr

Stéphane SIMON
stephane.simon@unsa-defense.org

Eric MAURICE
eric.maurice@intradef.gouv.fr

Stéphanie PIVOTEAU
stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr

Julien LOUCHE
julien.louiche@intradef.gouv.fr

Corinne BIDOT
corinne.bidot@intradef.gouv.fr



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS – 01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)
portail-unsa.intradef.gouv.fr www.facebook.com/UNSADefense
www.unsa-defense.org [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/channel/UC...)